



Direction Générale Adjointe
Vie Citoyenne et Développement Urbain
Pôle Logement/Habitat
☎ 04.42.77.63.72
Logement.habitat@ville-vitrolles13.fr

PIECES A FOURNIR (EN PHOTOCOPIES) POUR L'INSTRUCTION DE LA DEMANDE

Arrêté du 28 Mars 2011

Pour les personnes majeures ainsi que les enfants de plus de 16 ans

Pièce d'identité recto verso, ou passeport, ou titre de séjour en cours de validité, ou récépissé de demande de renouvellement du titre de séjour accompagné du passeport **ET** carte vitale.

Situation familiale :

Famille avec enfant(s) : livret de famille

veuf(ve) : certificat de décès ou livret de famille

PACS : attestation d'enregistrement du PACS

Enfant attendu : certificat de grossesse

divorcé(e) ou séparé(e) : extrait du jugement, de l'ordonnance de non-conciliation ou convention homologuée en cas de divorce par consentement mutuel, prononcé de mesures d'urgence par le juge ou autorisation de résidence séparée ou déclaration judiciaire de rupture de PACS.

Situation Professionnelle :

salarié : contrat de travail

étudiant : carte d'étudiant

apprenti : contrat de travail

Montant des Ressources Mensuelles :

salarié : bulletins de salaire des trois derniers mois ou attestation de l'employeur

artisan, commerçant, profession libérale : dernier bilan ou attestation du comptable de l'entreprise évaluant le salaire mensuel perçu ou tout document comptable habituellement fourni à l'administration. S'il est disponible, dernier avis d'imposition reçu pour toutes les personnes appelées à vivre dans le logement

retraite ou pension d'invalidité : notification de pension

chômage : attestation de paiement et de droit

indemnités journalières : attestation de paiement de la sécurité sociale

pensions alimentaires reçues : extrait de jugement

prestations sociales et familiales (AAH, RSA, AF, PAJE, CF, ASF...) : attestation de paiement du mois en cours CAF/MSA

étudiant boursier : avis d'attribution de bourse

Avis d'imposition ou non imposition des déclarations sur les revenus des deux années précédentes

Logement actuel :

locataire: bail **ET** quittance ou, à défaut de la quittance, attestation du bailleur indiquant que le locataire est à jour de ses loyers et charges.

hébergé chez parents, enfants, particulier : attestation de la personne qui héberge et copie de sa pièce d'identité.

en structure d'hébergement, logement-foyer : attestation de la structure d'hébergement

en camping, hôtel : reçu

sans-abri : attestation d'un travailleur social, d'une association, et attestation de domiciliation

propriétaire : acte de propriété, plan de financement, publication de vente...

Motif de votre demande :

sans logement : attestation d'un travailleur social, d'une association, ou attestation de domiciliation ou autre document démontrant l'absence de logement

logement non décent : document établi par un service public, un travailleur social, un professionnel du bâtiment ou une association ayant pour objet l'insertion par le logement, photos, copie du jugement d'un tribunal statuant sur l'indécence du logement, d'une attestation de la commission de conciliation, de la CAF/MSA ou autre document démontrant l'indécence du logement

logement insalubre ou dangereux : jugement du tribunal, attestation de la commission de conciliation, de la CAF ou de la MSA, copie d'une décision de l'administration (mise en demeure, arrêté préfectoral ou municipal d'insalubrité remédiable ou irrémédiable ou de péril, ou de fermeture administrative s'il s'agit d'un hôtel meublé) ou autre document démontrant l'insalubrité ou la dangerosité du logement ou de l'immeuble

local impropre à l'habitation : jugement du tribunal, arrêté préfectoral de mise en demeure de faire cesser l'occupation des lieux ou autre document démontrant le caractère impropre à l'habitation

logement repris ou mis en vente par son propriétaire : lettre congé du propriétaire ou jugement prononçant la résiliation du bail

Procédure d'expulsion : commandement de payer ou assignation à comparaître ou jugement prononçant l'expulsion ou commandement de quitter les lieux

violences familiales : prononcé de mesures urgentes ordonnées par le juge ou dépôt de plainte

coût du logement trop élevé : quittance ou autre document démontrant les dépenses affectées au logement

handicap : carte d'invalidité ou décision d'une commission administrative compétente (MDPH, COTOREP, CDAPH) ou d'un organisme de sécurité sociale

raison de santé : certificat médical

divorce, séparation : jugement de divorce ou séparation de rupture de PACS ; ordonnance de non conciliation ou convention homologuée en cas de divorce par consentement mutuel ou prononcé de mesures d'urgence par le juge ou autorisation de résidence séparée

regroupement familial : attestation de dépôt de demande de regroupement familial

assistant maternel ou familial : agrément

mutation professionnelle : attestation de l'employeur actuel ou futur

accédant à la propriété en difficulté : plan d'apurement de la dette ; démarches en cours attestées par un travailleur social ou une association ou autre document démontrant les difficultés

rapprochement du lieu de travail : pièce justifiant de la localisation de l'emploi actuel ou futur